

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELS 2026

CHIFFRES CORRESPONDANTS AUX REVENUS PERCUS en 2024
figurant sur les avis d'imposition de 2025 (revenu fiscal de référence)
Communes de la région parisienne (hors Paris et communes limitrophes)

COMPOSITION du FOYER	CATEGORIE DE MENAGES	Plafonds applicables à compter du 1er janvier 2026 pour l'obtention d'un logement social (Plafonds PLUS)	Plafonds au-delà desquels le SLS est déclenché à compter du 1 janvier 2026 (plafonds PLUS+20%)	Plafonds ressources au 1 janvier 2026 pour le PLAi	Plafonds ressources au 1 janvier 2026 pour le PLS
Personne seule	1	26 920	32 304	14 811	34 996
Ménage sans enfant	2	40 233	48 280	24 140	52 303
Ménage avec 1 enfant	3	48 362	58 034	29 018	62 871
Ménage avec 2 enfants	4	57 930	69 516	31 860	75 309
Ménage avec 3 enfants	5	68 577	82 292	37 719	89 150
Ménage avec 4 enfants	6	77 171	92 605	42 444	100 322
Par personne supplém.		8 598	10 318	4 727	11 177

Depuis le 1er janvier 2007, le Supplément de Loyer de Solidarité (surloyer) devient obligatoire lorsque les ressources de tous les membres du foyer dépassent de plus de 20% les plafonds de ressources (art.71 loi ENL)
A Colombes, le Supplément de Loyer de Solidarité est applicable dans les quartiers non situés en QPV (Quartiers Prioritaires Politique Ville) à savoir, le Centre Ville, le Plateau, Industrie Wiener, la Petite Garenne, St Denis Gagarine, Strasbourg, Ile Marante, Europe, Stalingrad sauf Bouviers et F.Jean)

Les plafonds de ressources sont revalorisés tous les ans au 1er janvier sur la base de l'évolution annuelle de l'indice de références des loyers du mois d'octobre précédent (article 65 loi Molle du 25 mars 2009) soit 0,87 % pour octobre 2025

BAREME DU SUPPLEMENT DE LOYER DE SOLIDARITE

COEFFICIENT DE DEPASSEMENT

Taux dépassement du plafond	Coef	
20%	0,27	
21 à 59%	0,06	pour chaque point de dépassement
60 à 149%	0,08	pour chaque point de dépassement
>150%	0,10	pour chaque point de dépassement

Montant mensuel/m2 du SLS pour 2026	2,49 €
-------------------------------------	--------

Formule du SLS : 2,49€ x coeff dépass x superficie du logement